



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pau, le 15 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉFET RECONDUIT SES ARRÊTÉS D'INTERDICTION DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques reconduit jusqu'au 11 mai 2020 inclus par les arrêtés n°64-2020-04-15-002 et n°64-2020-04-15-003 en date du 15 avril 2020 l'interdiction des déplacements dans certains lieux du département et l'interdiction aux hébergements à vocation touristique de recevoir du public.

Cette décision est motivée par l'observation persistante de comportements inadaptés aux règles de confinement édictées par les pouvoirs publics, alors qu'il est plus que jamais nécessaire de les suivre pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Compte tenu des vacances scolaires, des ponts du mois de mai, de la persistance de conditions climatiques favorables, ces comportements pourraient être amenés à se multiplier, ayant pour effet de mettre en contact de nombreuses personnes.

Les lieux du département où il est toujours interdit de se déplacer sont notamment les plages et les sentiers du littoral, les plans d'eau intérieurs et la route de la Corniche entre Ciboure et Hendaye. Les parcs et jardins publics, les bois et les forêts en agglomération, les sentiers pédestres et cyclables, les berges des canaux et cours d'eau, les zones de loisirs, les sentiers de randonnées balisés et les zones liées aux activités de montagne (ski, randonnée, alpinisme, escalade) sont également concernés. Les communes où l'interdiction des hébergements à vocation touristique est prolongée sont Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Urrugne.

Le préfet rappelle que les services de police et de gendarmerie du département feront preuve de la plus grande fermeté afin de faire respecter ces mesures, dont la vocation première est d'assurer la sécurité de tous dans le contexte sanitaire actuel.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 06 26 14 12 79

Mèl : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr